



## Contrat agence immobiliere sans date

Par **Pepete59240**, le **25/06/2009** à **09:02**

Bonjour a tous,

Alors voila je vais vous expliquer ma situation:

L'année passée (fin aout 2008) je suis aller m'inscrire dans une agence immobilière pour rechercher un logement (logique !!), tout s'est déroulé normalement, j'ai signé un contrat (ou convention chez eux), j'ai donné un beau chèque de 195€.

A ce moment là on m'a expliqué que les gens trouver très vite un logement et que les 195€ seront remboursés (contre les papiers administratifs à fournir bien sur). Bref jusque là tout aller bien.

Mais, pour raison perso, je n'ai pas pu continuer mes recherches. Donc, j'ai jeté un œil sur mon contrat, j'ai bien regardé et je n'ai pas vu de date de fin ni de durée précisée !! Je me suis dis, pas de problème je prendrai mes recherches plus tard.

Depuis 1 mois je me suis remise à mes recherches. Je suis retourné à cette agence pour changer un critère et là surprise on m'annonce que je ne suis plus dans la base de données et que le contrat est valable 6 mois.

Poliment je lui dis que je n'ai pas de date sur mon contrat et elle me répond que sur les nouveaux contrats la durée est précisée (remarque qui ne m'intéresse pas car sur le MIEN je n'ai pas de date)

Après discussion, le remboursement est impossible. La proposition qu'ils me font s'est de me faire une réduc et de payé 90€ pour me réinscrire (et donc seulement 90€ me seront remboursé si je trouve un logement). En insistant un peu, ils vont présentés mon problème a la direction mais me disent qu'il n'y a aucun espoir et qu'ils vont "me rigoler au nez" !!!

Donc voila, ma question est simple. Est ce que je suis en droit de récupérer mon versement

initial? Que puis-je faire?

Merci pour vos réponses

Pepete